l'an mil sept cent dix sept le huit de mois de novembre apres la
publication des bans faitte en laditte paroisse par trois differens jours
de dimanche savoir le 10, le 17 et 24 octobre dernier apres les fiançailles
celebrez le mesme jour ont esté par nous mariez ny ayant aucun
empechement ni une Pluralité de nous la benediction nuptialle et
Jean le moine manouvrier agé de vingt sept ans ou environ
filz de Marin le moine et de Francoise pelletier et barbes
Madeleine drancy agée de trente ans ou environ fille de Jean
drancy et de defunte ~~Simon~~ Simone Roquelin nos paroissiens de
presence savoir du costé de l'epoux de Marin le moine son pere
de pierre le moine son frere du costé de l'epouse de Jean drancy son
pere et de olivier drancy boulanger demeurant a paris qui ont declaré
ne savoir escrire ne signer de ce interpellez a l'exception dudit drancy
qui ont signé et apres quenous avons pris leur consentement mutuel

Jean le moine

barbes Madeleine

Drancy

Jean drancy Roquelin o ruiee drancy

Poan pelletier d. Angouliancure

B

L'an mil sept cent dix sept le dixieme jour de novembre a été